HPCi | hygiène, prévention et contrôle de l'infection

Botulisme

PS

Mise à jour
28/10/2026

Autres dénominations
Clostridium Botulinum

Informations relatives à
Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR / Dialyse

Epidémiologie

Agent infectieux

Clostridium botulinum

Réservoir

Les spores sont ubiquitaires (sol, mer, produits agricoles). Des toxines (neurotoxines) sont responsables de la présentation clinique.

Mode de transmission

Un empoisonnement par la toxine botulique survient le plus souvent après l'ingestion d'aliments contenant la toxine (botulisme alimentaire)

Parfois, le botulisme est provoqué par la consommation de spores de bactéries, qui se développent ensuite dans les intestins des nourrissons, où elles libèrent la toxine (botulisme infantile)

- Il peut aussi être dû à l’absorption de toxines à partir d’une plaie infectée par Clostridium botulinum (botulisme par blessure, souvent associé à la consommationde drogues injectables)
- Dans de rares cas, le botulisme infantile peut aussi se rencontrer chez un adulte avec une anatomie ou une colonisation bactérienne du tractus gastro-intestinal altérées (botulisme intestinal)
- Par inhalation de spores ou ingestion d'aliments contaminés (acte de bioterrorisme)

Période d'incubation

- En règle générale, il oscille entre 12 et 72 heures dans le cas du botulisme alimentaire (valeurs extrêmes : 2 heures à 8 jours). En cas de botulisme par blessure, le temps d’incubation varie entre 4 et 14 jours et il ne peut être calculé avec précision pour la forme infantile.

Durée d'infectiosité

- Pas de transmission interhumaine

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

- L’application des Précautions Standard est suffisante

Mesures en cas d'épidémie

- Un cas de botulisme doit être considéré comme une possible épidémie. Une enquête doit être réalisée dans l'entourage proche

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

- Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydroalcoolique

Gants

- Non indiqué en systématique
- A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection

- Non indiqué en systématique
- A porter selon les indications des Précautions Standard (Si risque de projection de liquides biologiques)

Masque de soins

- Non indiqué en systématique

- A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projection de liquides biologiques ou lors de symptômes respiratoires)

Lunettes de protection

- Non indiqué en sytématique
- A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projection de liquides biologiques)

Nettoyage et désinfection

Matériel de soins

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel
- Dispositifs médicaux à usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque

Lit et literie

- Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre
- Utiliser les sacs à linge usuels
- Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

Environnement

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien

- Entretien de l'environnement direct du patient 1x/j
- Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal

- Les cas suspects de bolulisme (à l'exception du botulisme infantile et du botulisme par blessure) menant à un diagnostic de laboratoire ou à une administration de l'antitoxine sont à déclarer au service du médecin cantonal dans les 2 heures, par téléphone
- En complément de la déclaration téléphonique : utiliser le formulaire de déclaration de résultats d'analyse cliniques **Botulisme**
 - A envoyer au médecin cantonal dans les 24h